Image not found or type unknown

cessation du droit à l'image

Par **Mary2124**, le **02/07/2025** à **10:22**

Bonjour, je suis actuellement en formation sur une durée de 3 mois, on me demande de signer une autorisation de cessation de droit à l'image, ai-je le droit de refuser de signer ? Merci.

Par **Cousinnestor**, le **02/07/2025** à **11:39**

Hello !

Oui vous pouvez refuser bien sûr !

Vous pouvez aussi discutez des clauses de ce document pour les faire évoluer...

Mais globalement quand on vous demande de donner (par écrit) un accord vous concernant c'est qu'évidement vous pouvez tout à fait refuser* cet accord...

* sinon c'est qu'on n'a pas besoin de votre autorisation signée !

A+

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés